

## LES ELITES SENEGALAISES

(Situation en 1964)

par A. HAUSER

Le Sénégal a environ 3.500.000 d'habitants. L'arrière-pays est hors de proportion avec la capitale, Dakar, 350.000 habitants, dont 25.000 Européens, ancienne capitale fédérale de l'Afrique Occidentale Française; les autres villes sont de taille beaucoup plus modeste. 25 % de la population vit en milieu urbain.

Les Sénégalais sont sortis, dans l'ensemble, du stade tribal; cependant, dans la partie méridionale du pays se manifeste un régionalisme dans lequel les ethnies jouent un rôle.

Les sociétés sénégalaises sont presque toutes des sociétés à castes : groupements endogames, liés à la division du travail et - tout au moins jadis - politiquement organisés; c'est particulièrement net chez les Toucouleur, qui occupent la moyenne vallée du fleuve Sénégal, dans le Nord du pays. On distingue les castes supérieures, elles-mêmes hiérarchisées : l'aristocratie religieuse et terrienne, dont les membres sont de conditions économiques inégales (45 %), les agriculteurs et éleveurs d'origine non noble (10 %), les pêcheurs (16 %) au dessous les castes artisanales (8 %) : forgerons-bijoutiers, tisserands, cordonniers, charpentiers-bûcherons; au même niveau les griots : chanteurs et musiciens, dépositaires de la tradition orale; au bas de l'échelle sociale les captifs et les affranchis (21 %). Il faut toutefois remarquer que l'activité agricole et pastorale n'est interdite à aucune caste. Au Sénégal Central chez les Wolof, la noblesse est très réduite, les quatre cinquièmes de la population sont des hommes libres entre lesquels n'intervient aucune autre différenciation; les représentants des castes artisanales et les griots constituent un dixième, environ; de la population, les descendants de captifs sont peu nombreux. Les unions intercastes ne sont possibles qu'entre représentants de castes artisanales (griots inclus); l'hérédité est alors patrilinéaire.

Environ 80 % des Sénégalais sont musulmans, presque tous rattachés à des confréries d'origine étrangère (Tidjane surtout, Khadriya) ou locale (Mouride). On estime que 15 % environ appartiennent à une religion traditionnelle, tous en milieu rural; 5 % sont chrétiens, presque tous catholiques. A Dakar il y a 94 % de musulmans, 6 % de chrétiens. Il n'y a guère d'antagonisme religieux entre chrétiens et musulmans. La tolérance religieuse est grande, notamment chez les Sérèr, où l'on trouve des chrétiens et des musulmans dans une même famille.

Les ressources du Sénégal proviennent essentiellement de la culture de l'arachide : les paysans pratiquent donc, en plus des cultures vivrières, qu'ils ont tendance à négliger dans certains groupes ethniques, une culture industrielle, qui ne leur a pas permis d'atteindre le niveau de vie des planteurs du golfe de Guinée. Les industries manufacturières ne sont développées que dans la région de Dakar et une seule industrie extractive est importante (phosphate). Les ressources de la mer sont encore insuffisamment exploitées. Le budget de l'Etat était en 1963-1964 de 45 milliards de francs CFA. Le revenu annuel est

ORSTOM Fonds Documentaire

N° : 21959, ex 1

Cote : B

estimé à 20.000 francs CFA par personne. Il y a entre 100.000 et 120.000 salariés au Sénégal, dont 25 à 30 % sont des agents de l'Etat. Le syndicalisme est très développé depuis longtemps.

La vie familiale - tout au moins au Sénégal central, chez les Wolof, qui constituent le groupe ethnique le plus important - se caractérise par l'extension relativement grande de la polygamie, notamment en milieu urbain où elle est liée à un plus grand pouvoir d'achat, l'importance de la dot et la fréquence des divorces. L'éducation domestique de la femme est encore à faire; celle-ci participe d'ailleurs peu à la vie économique en milieu urbain.

L'enseignement primaire a commencé au Sénégal au début du 19<sup>e</sup> siècle, l'enseignement secondaire à la fin du 19<sup>e</sup> siècle. Cet enseignement a été calqué sur celui de la France. Cependant les programmes de l'enseignement primaire sont "sénégalisés" et ceux du secondaire commencent à l'être.

Du point de vue de la scolarisation, entre 7 et 13 ans, près de la moitié des garçons et près du quart des filles fréquentent actuellement l'école primaire. La progression a été accélérée au cours de ces dernières années; il en est résulté une baisse du niveau des élèves, en particulier en connaissance du français, car nombre de nouveaux enseignants sénégalais ont dû être hâtivement formés. En 1964 1,5 % des enfants de 11 à 15 ans sont entrés dans l'enseignement secondaire, dont un tiers de filles. Environ 6 % des garçons et 1,5 % des filles de 11 à 19 ans fréquentent actuellement des établissements secondaires ou techniques. L'enseignement technique est développé à Dakar au delà des besoins du pays : certains États envoient de jeunes ressortissants y faire des études spécialisées : c'est là un reste du rôle fédéral de la capitale. L'instruction primaire, secondaire et technique est gratuite; des bourses sont accordées dans l'enseignement secondaire et technique à presque tous les élèves. L'enseignement supérieur, créé en 1950, est donné à l'Université de Dakar à environ 1.800 étudiants en 1963-1964 (non compris les 500 élèves de la 1<sup>ère</sup> année de capacité en droit).

1.400 auditeurs sont, d'autre part, inscrits aux enseignements des divers instituts et aux cours de langues. Environ 500 étudiants et 50 étudiants sont Sénégalais; ceux-ci sont un peu plus nombreux en sciences et en lettres qu'en droit et en économie. La médecine les attire relativement moins.

Il n'y a pas de différence, du point de vue de l'instruction primaire, entre chrétiens et musulmans du fait de l'ouverture de nombreuses écoles publiques en pays musulman alors que dans les villages chrétiens l'église contribue à l'enseignement. Cependant chez les musulmans les parents envoient moins facilement les filles que les garçons à l'école, du moins en milieu rural. Du point de vue de l'occidentalisation, il apparaît une différence entre les chrétiens et les musulmans, surtout chez les femmes.

La vie politique est ancienne au Sénégal : dès la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle les Africains citoyens des quatre communes de St-Louis, Rufisque, Gorée et Dakar commencèrent à y prendre part dans une perspective assimilationniste : ils envoyaient un député au parlement français.

+

+

+

Essayons de situer les élites sénégalaises dans ce contexte sommairement esquissé.

En ce qui concerne les élites traditionnelles, la chefferie n'a jamais eu un rôle aussi important que dans certains pays; elle est actuellement bien effacée et à son influence s'est substituée, en une certaine mesure, celle des chefs des confréries musulmanes. Le fondateur de la confrérie sénégalaise des mourides a développé une mystique du travail de la terre chez ses adeptes mais, s'il y eut réussite sur le plan de l'éthique collective, cela aboutit à une organisation théocratique des paysans et souvent, à une exploitation du sol dans de mauvaises conditions, conduisant à sa dégradation sinon à sa stérilisation. Les autres chefs religieux exercent une certaine influence sur les masses rurales, notamment une influence politique, mais n'ont guère influence temporelle sur les salariés.

Nous avons déjà mentionné que la culture de l'arachide ne permettait pas d'atteindre un niveau de vie de "planteur"; il ne s'est donc pas constitué au Sénégal de "bourgeoisie rurale".

Les propriétaires fonciers ont peu d'importance, sauf chez les Lébou de la Presqu'île du Cap-Vert, et c'est très relatif. Les détenteurs actuels de biens immobiliers importants sont surtout des hommes politiques ou des chefs traditionnels ou religieux, ou de hauts fonctionnaires.

Il n'y a pas de "bourgeoisie commerçante"; le commerce de détail est tenu par des Libanais. L'esprit d'entreprise n'est pas encore très répandu chez les Sénégalais. Les ingénieurs, coupés de la tradition par suite de la politique d'assimilation, éprouvent des difficultés pour monter des affaires personnelles car ils manquent de moyens financiers pour concurrencer les Européens et ne savent plus s'appuyer sur les Africains.

L'élite moderniste actuelle est à peu près uniquement une élite d'hommes politiques, de membres des professions libérales, de salariés de l'Etat et du secteur privé.

Le Sénégal a eu, depuis le début du 20<sup>e</sup> siècle, des hommes politiques dont l'activité put s'étendre bien au delà de leur pays d'origine puisque quelques-uns devinrent Secrétaire d'Etat dans les Gouvernements français de la 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> république. Les dirigeants politiques sont pour la plupart issus de familles importantes. Certains, cependant, sont de caste artisanale, ou griots, fils d'affranchi ou de captif, du fait, d'une part, que certains chefs ont jadis sous-estimé l'importance de l'instruction et fait envoyer aux écoles ouvertes par l'administration des enfants de basse extraction au lieu de leurs propres enfants, d'autre part que la caste ne semble plus constituer un obstacle à une carrière politique. Parmi les dirigeants politiques actuels on trouve des hommes de niveau d'instruction très variable. Beaucoup sont d'anciens membres des professions libérales, notamment des avocats.

Il a existé au Sénégal un véritable mandarinat de fonctionnaires, qui ont longtemps bénéficié d'avantages appréciables sur les autres salariés, tant du point de vue du logement et du transport que de la rémunération. La situation a quelque peu changé récemment. Sur les

30.000 agents de l'Etat environ 50 ont un niveau supérieur à la licence et un salaire mensuel supérieur à 150.000 francs CFA, 275 ont le niveau de la licence et un salaire mensuel compris entre 70.000 et 150.000 francs CFA, 1.600 (y compris les instituteurs) le niveau du baccalauréat et un salaire mensuel de l'ordre de 50.000 francs CFA. L'enseignement secondaire public emploie environ 50 Sénégalais et 250 Européens, l'enseignement supérieur est donné par 150 Européens et 30 Africains, dont 20 Sénégalais.

Le secteur privé emploie plus de 400 cadres moyens et supérieurs africains (ingénieurs, techniciens supérieurs et assimilés) dont 350 Sénégalais, pour 1.600 Européens. Le salaire mensuel minimum des cadres moyens est de l'ordre de 50.000 francs CFA; certains cadres supérieurs ont plus de 150.000 francs CFA par mois.

Les dirigeants syndicaux se recrutent parmi les travailleurs et ont en général un niveau d'instruction primaire, rarement secondaire.

Eu égard au petit nombre des chrétiens du Sénégal, l'élite moderniste est relativement mieux représentée chez les chrétiens que chez les musulmans.

Le développement de l'enseignement secondaire commence à poser des problèmes de débouché et il existe déjà un sous-emploi de jeunes ayant accompli une partie au moins du premier cycle et même du second cycle des études secondaires : les moins bons éléments de l'élite potentielle que constituent les élèves de l'enseignement secondaire sont en train de devenir une élite de chômeurs.

Les élites, surtout en milieu urbain et dans les jeunes générations ont quelques traits culturels qui les distinguent de la masse de la population. C'est ainsi que les élites musulmanes modernistes ont tendance à adopter la monogamie et fonder des familles restreintes qui deviennent de véritables unités économiques. Cette tendance à l'autonomie de la cellule familiale apparaît évidemment aussi chez les élites modernistes chrétiennes. Cela implique une conception nouvelle de la vie domestique où la grande famille perd de l'importance et où l'épouse en gagne. Cependant, même chez ces élites, le style de vie n'est pas vraiment occidental. La cuisine n'est que très partiellement française, pour des raisons économiques évidentes et aussi parce que cela ne s'impose pas au Sénégal, pays qui a des traditions culinaires. Si les distractions semblent exclusivement d'origine occidentale les loisirs ne se sont pas individualisés pour autant, en particulier les sports pratiqués éventuellement sont des sports d'équipe. On note, d'autre part, un certain formalisme dans les relations sociales.

Le mariage pose des problèmes aux élites modernistes, surtout chez les musulmans, qui ne trouvent pas toujours facilement des femmes musulmanes ayant une certaine éducation et un sens minimum de l'économie domestique. Aussi sont-ils parfois amenés à épouser des chrétiennes - africaines, antillaises, eurafricaines ou européennes. Les musulmans n'ont cependant pas l'exclusivité des unions avec des femmes non africaines.

Entre Sénégalais de la même religion les unions interethniques, rares en milieu rural, sont plus fréquentes en milieu urbain, surtout chez les élites. Si les deux conjoints appartiennent à des sociétés à castes ils doivent être de la même caste ou de castes semblables. Cette

règle n'est presque jamais transgressée. L'idée d'une union intercaste ne répugne peut-être pas absolument à certaines élites intellectuelles, mais elles craignent alors l'opposition absolue de leur famille. Les Sénégalais instruits de caste inférieure doivent se résigner à épouser une femme de caste inférieure; cela peut les inciter à rechercher une femme de société sans caste, en particulier une Européenne. Chez les élites intellectuelles musulmanes, pour lesquelles la dot est symbolique, conformément à l'esprit de l'Islam, se pose le problème du mariage civil; elles hésitent à contracter un mariage impliquant les liens du Code civil français., le seul qui existe au Sénégal, mais voudraient cependant que les femmes aient davantage de garanties que ne leur accorde le droit musulman. Ces élites sentent le besoin d'un code civil adapté au pays, d'ailleurs à l'étude. Du point de vue strictement religieux elles tendent à se considérer comme musulmanes sans l'intermédiaire d'une confrérie. Chez un petit nombre l'Islam est devenue une tradition plutôt qu'une croyance.

Il est évident que les élites ne servent pas de modèle direct à l'ensemble de la population, qui a recours à des modèles intermédiaires chez lesquels ne se manifestent que certaines tendances exprimées chez les élites. Le cas des travailleurs de l'industrie est net à cet égard : ils ont comme groupe de référence les cadres de base (agents de maîtrise) et non les cadres moyens dont le style de vie est trop différent du leur. On trouverait le même phénomène dans l'administration et le commerce. Il existe donc des groupes - ou des catégories d'individus - exerçant une influence directe sur des sous-ensembles de la population par l'exemple qu'ils donnent : on a pu les appeler des "subélites".

Notes rédigées à l'occasion du séminaire de l'Institut international africain sur les élites de l'Afrique contemporaine, tenu à Ibadan (Nigéria) en Juillet 1964.